



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour l'an deux mille vingt-trois, où est écrit ce qui suit : Séance publique du **5 avril 2023**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 30 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
Nombre de pouvoirs	:	9
Nombre de Conseillers présents	:	19
Quorum	:	15

Date de convocation et d'affichage : 30 mars 2023

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, Mme MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoint, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme FORESTIER Anne, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAPIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, Mme Aoustin Nathalie

**Absents excusés** : M. DENOUAL Jean, M. HIGNARD Bertrand, M. LARCHER François, Mme BAUDOIN Nadine, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme PORÉE Fabienne, M. LEPORT Florian, M. FEVRIER Eric

**Absents non excusés** : Mme Sandrine RUELLAN-PENTROIT

**Pouvoirs** : M. DENOUAL à M. LE BESCO ; M. HIGNARD à M. COCHARD ; M. LARCHER à M. DESBOIS ; Mme BAUDOIN à M. LEMENANT ; M. RIAUX à Mme GIROUX ; M. CORVAISIER à Mme MASSIOT-PAULIAT ; Mme PORÉE à Mme MOREL ; M. LEPORT à M. LEGRAND ; M. FEVRIER à Mme CORNU-HUBERT

\*\*\*\*\*

**Président de séance** : M. Joël LE BESCO, Maire  
**Secrétaire de séance** : Mme Karine FERRÉ, Conseillère Municipale

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

### 23-58) BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 – Commune

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et Mme GIROUX, Adjointe.

#### A) Budget Primitif de la Commune

Le budget primitif de la Commune établi par la Municipalité, après étude par la commission des finances du 27 mars 2023, est présenté au Conseil Municipal.

#### Rappel nouveauté M 57 : La fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal pourra autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite maximale de **7.5%** des dépenses réelles de chaque section. Les taux sont fixés à l'occasion du vote du budget.

Le Budget Primitif de la commune se résume de la façon suivante :

Fonctionnement.		Investissement	
Dépenses	<b>6 170 279 €</b>	Dépenses	<b>6 793 025 €</b>
Recettes	<b>6 170 279 €</b>	Recettes	<b>6 793 025 €</b>

Ces dépenses sont couvertes en partie par les recettes suivantes :

Recettes de Fonctionnement : 3 420 788,00 €  
(hors contributions directes)

Recettes d'Investissement : 6 273 939.00 €  
(hors emprunt)

L'équilibre du budget s'effectue à l'aide :

- des contributions directes pour : 2 749 491,00 €
- du recours à l'emprunt 519 096,00 €

## SITUATION ET TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA COMMUNE 2023

Grades	Situation réelle au 01/01/2023		Modifications en 2023		Observations	Ratio proposé (délibération du 10/07/07)
	Pourvus	Non pourvus	Modifications	Après modifications		
<b>TITULAIRES</b>						
<b>TEMPS COMPLET</b>						
Attaché principal	0	1		1		100 %
Attaché	1			1		100%
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1		3		100 %
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2			2		100%
Rédacteur	0	1		1		100%
Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4		+1	5	avancement de grade au 01/07/2023	100%
Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		-1	1	avancement de grade au 01/07/2023	100%
Adjoint administratif	1			1		100 %
Garde-champêtre Chef principal			+1	1	avancement de grade au 01/04/2023	100%
Garde-champêtre Chef	1		-1	0	avancement de grade au 01/04/2023	100 %
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1		3	agent en disponibilité	100 %
Technicien		1		1		100%
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	2		6		100 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5			5	départ en retraite au 01/09/2023	100%
Adjoint technique	3		+1	4	prochaine nomination stagiaire 2023	100%
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1			1		100%
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			1	nomination au 01/01/2023	100 %
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1			1		100 %
Adjoint du patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0		+1	1	avancement de grade au 01/07/2023	100%
Adjoint du patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		-1	0	avancement de grade au 01/07/2023	100%
Adjoint du patrimoine	0		+1	1	prochaine nomination	100%

					stagiaire	
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			1		100%
Adjoint d'animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1			1		100%
Adjoint d'animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	1		1	Agent en détachement	100%
Adjoint d'animation	1		+1	2	prochaine nomination stagiaire	100%
<b>Sous-total</b>	<b>34</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>45</b>		
<b>TEMPS NON COMPLET</b>						
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		2	agent en disponibilité	100%
Adjoint technique	4			4	départ en retraite au 01/03/2023	100 %
Adjoint du patrimoine	0	1		1		100 %
Adjoint d'animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			1		100%
Adjoint d'animation	1			1		100%
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1			1	réintégration au 03/01/2023 suite congé parental	100%
<b>Sous-total</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>10</b>		

<b>CONTRACTUELS</b>						
Attaché	1			1		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2			2		
Adjoint technique	18	4		22		
Adjoint Administratif	1		+1	2		
Adjoint d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			1		
Adjoint d'Animation	3	3	+4	10	-recrutements emplois saisonniers pour l'accueil de loisirs	
Adjoint du patrimoine	1			1		
<b>Sous-total</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>39</b>		
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>94</b>		

Afin de mettre le tableau des effectifs en adéquation avec le personnel en place et pour faire face aux prochains besoins, avancements de grade et nominations stagiaires, les modifications suivantes sont apportées :

### Créations de postes à temps complet

- Adjoint Administratif Principal de 1ère classe : avancement de grade (au 01/07/2023)
- Garde Champêtre Chef Principal : avancement de grade (au 01/04/2023)
- Adjoint technique : nomination stagiaire (courant 2023)
- Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe : avancement de grade (au 01/07/2023)
- Adjoint du Patrimoine : nomination stagiaire (courant 2023)
- Adjoint d'Animation : nomination stagiaire (courant 2023)

### Suppressions de postes à temps complet (liées aux avancements de grades des agents) :

- Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (à compter du 01/07/2023)
- Garde Champêtre Chef (à compter du 01/04/2023)
- Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe (à compter du 01/07/2023)

Madame GIROUX demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 4 abstentions (Mme CORNU-HUBERT + pouvoir de M. FEVRIER, Mme Aoustin, M. Arnal), **ADOpte** le budget primitif 2023 de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,